

Postulat au rapport « Création de l'entité : Ambulances des vallées neuchâtelaises »

Le Conseil communal de Val-de-Ruz est invité à :

- a) Présenter un rapport d'information au Conseil général de Val-de-Ruz lié à la convention d'actionnaires de la future entité à l'issue du processus de constitution.
- b) Étudier la possibilité, avec la Commune de Val-de-travers, de disposer d'au moins 2 représentants pour chaque Conseil général en tant que membre consultatif dans le futur Conseil d'administration.
- c) Accompagner au mieux le transfert des collaborateurs au sein de la nouvelle entité. L'exécutif rendra compte des négociations avec les partenaires sociaux, au Conseil général, à l'issue du processus de transfert.
- d) Étudier la possibilité de créer une entité de recours pour les futurs salariés.
- e) Étudier des conditions cadres en termes de LPP, d'assurances maladie et accidents équivalentes aux conditions actuelles des collaborateurs des ambulances de Val-de Travers.
- f) Étudier une harmonisation du nombre de jours de vacances, à l'image de ce que bénéficient actuellement les collaborateurs des ambulances du Val-de-Travers.

Au nom du Groupe socialiste,
Ahmed Muratovic